



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 1^{er} RABII II 1441 (28 NOVEMBRE 2019)

*

Le conseil a examiné les projets de textes suivants :

🇵🇸 Projet de loi :

Projet de loi n° 12.18 modifiant et complétant le Code Pénal et la loi n° 43.05 sur la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet après leur examen par une commission constituée à cet effet et présidée par le Chef de gouvernement.

🇵🇸 Projet de décret :

Projet de décret n° 2.19.281 modifiant et complétant le décret n° 2-13-165 du 19 rabii II 1435 (19 février 2014) fixant les conditions et la procédure de l'octroi des équivalences de diplômes de l'enseignement supérieur.

Approuvé.

🇵🇸 Conventions internationales :

1. Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, adoptée à Paris le 24 novembre 2016 et signée par le Royaume du Maroc le 25 juin 2019.
- **Projet de loi n° 75.19** portant approbation de cette Convention.

2. Accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays, signé par le Royaume du Maroc le 25 juin 2019.
- **Projet de loi n° 76.19** portant approbation de cet Accord.

Présentés au Conseil préalablement à leur soumission à un prochain Conseil des Ministres.